



Nuisances sonores anxiogènes au travail

Par camarzo

Bonjour à tous,

J'occupe fréquemment un poste névralgique de sécurité sur mon lieu de travail. De nombreuses sources de bruits sont ajoutés au fil des années. Pour le bruit de fond nous avons une 20aine d'écrans et une clim dans 25m2. Viennent s'ajouter les sonneries des téléphones, des interphones, des imprimantes, des alarmes,... et des centaines de bips d'appels qui pourraient être aisément remplacé par des voyants (silencieux) sans générer aucun problème de sécurité.

Depuis plusieurs années je dénonce auprès de ma hiérarchie les conditions anxiogènes de ce poste (sans succès). L'énerverment et le stress engendré par tous ces bruits nuis à la qualité de mon travail. Je suis enfermé seul dans ce poste pendant 7h d'affilés sans possibilité d'en sortir. S'absenter 30 secondes pour se rendre aux toilettes est impossible tellement la charge de travail est incessante.

Je vis ces centaines de sonneries comme un véritable harcèlement qui impacte ma santé mentale et physique à cause de la grande fatigue nerveuse ressentie. Et le comble est l'indifférence totale de ma direction qui me voit (ainsi que mes collègues) en souffrance lorsque je suis dans ce poste.

Existe-t-il des lois qui légifère ce type de nuisance sonore? Quel recours puis-je avoir pour me faire entendre?

D'avance merci

Par TUT03

Bonjour

prenez rendez vous avec le médecin du travail de votre entreprise, votre employeur doit être informé de la visite mais pas de la teneur des échanges si le rdv a lieu pendant le temps de travail

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2211]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2211[/url]

et prenez contact avec la DDETS pour envisager un contrôle de vos conditions de travail

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F107]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F107[/url]